

**Question écrite du 30 mars 2021 de Mme Laurence Corpataux: «Des nouvelles du dispositif «personne de confiance» de la Ville de Genève?»**

Le 6 juin 2018, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-1302 qui protocole l'adhésion au Groupe de confiance (GDC) de l'Etat de Genève. Ce dispositif de protection de la personnalité est dédié au personnel de la Ville de Genève et sa mise en place a été négociée avec les représentant-e-s du personnel selon les informations de la magistrate en charge du dossier à l'époque.

Cette mesure garantit au personnel communal qui le désire de pouvoir parler en toute confidentialité d'une situation problématique professionnelle à une personne neutre et indépendante, donc hors de l'administration communale.

Le choix de la Ville s'est donc tourné vers un dispositif «personne de confiance» de très grande envergure par ses collaborations avec de grandes institutions genevoises, telles que l'Institution de maintien à domicile (Imad).

Lors du vote de cette proposition en séance plénière, les Vert-e-s étaient soucieux d'assurer la pertinence et la qualité de ce dispositif par des rencontres régulières (une fois par an minimum) entre le Groupe de confiance et le Conseil administratif ainsi que par la remise d'un rapport annuel succinct respectant la pratique en la matière.

Afin d'identifier le recours par le personnel au GDC ainsi que le suivi et l'adéquation de ce dispositif par la Ville, je désire connaître:

- quels sont les collaborateurs-trices, avec leur fonction et leur service, qui sont en charge d'être les personnes de référence de la Ville?
- les chiffres suivants, qui n'enfreignent pas le respect de la confidentialité:
  - le nombre de rencontres entre les représentant-e-s de l'administration et ceux du dispositif de confiance,
  - le nombre de situations traitées par an,
  - le nombre de collaborateurs-trices concerné-e-s par an,
  - le temps d'obtention pour un premier rendez-vous,
  - le nombre moyen de rendez-vous par situation.
- S'il y a eu des propositions d'amélioration provenant du service des ressources humaines et du personnel, si oui lesquelles?